



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Piéton écrasé : le chauffard n'avait pas le permis > Piéton écrasé : le chauffard n'avait pas le permis

Piéton écrasé : le chauffard n'avait pas le permis

Jean-Alexis Gallien-Lamarche / jeanalexis.gallien@lnc.nc | Créé le 26.07.2017 à 07h56 | Mis à jour le 26.07.2017 à 07h56



Selon un témoin, la victime « titubait au milieu de la route ». Alcoolisé et sans permis, le conducteur n'a pas réussi à éviter la victime. Elle avait 23 ans. Sa famille est effondrée. Photo Julien Cinier

Justice. Le conducteur et le passager de la voiture qui a mortellement percuté un piéton sur la VDE, dimanche matin, ont été envoyés en prison pour un an, hier, à la suite de leur procès devant le tribunal.

Ils n'ont évidemment pas encore eu le temps de faire le deuil. La mort de leur enfant de 23 ans, Roméo, seul garçon de la famille « souriant et gentil », laisse ses membres effondrés et sous le choc. Quarante-huit heures après le drame, ils se sont retrouvés devant le tribunal correctionnel pour évoquer l'affaire. Un moment difficile à vivre.

« **Je voulais à tout prix me coucher** »

Face aux juges, deux hommes âgés de 31 et de 60 ans comparaissent. Le plus jeune, un maçon domicilié au Mont-Dore, était au volant de la voiture qui a percuté Roméo sur la VDE, dimanche, peu avant 5 heures. L'impact est terrible, la victime est projetée à plus d'une vingtaine de mètres, ne lui laissant aucune chance. Ivre, le conducteur n'était pas titulaire du permis de conduire. En 2014, il avait déjà été sanctionné par la justice d'une amende de 60 000 francs pour conduite sans permis. « Vous saviez pourtant que vous n'avez pas le droit de prendre le volant. Et encore moins en ayant bu de l'alcool », se décourage la présidente du tribunal. Après avoir percuté Roméo, la voiture ne s'arrête pas. « Je voulais à tout prix me coucher. Je n'ai pas réalisé que c'était si grave », admet le passager, qui incite à ce moment-là le conducteur à prendre la fuite.

« **Il titubait au milieu de la route** »

Selon un témoin, « Roméo titubait au milieu de la route. J'ai vu deux voitures l'esquiver, moi-même je me suis déporté à droite pour l'éviter. » Pour l'avocat de la famille de la victime, Me Frédéric Daubet-Esclapez, cela prouve que « le conducteur aurait pu éviter la victime ». Le procureur de la République partage cet avis : « S'il n'avait pas bu, il ne l'aurait pas percuté. Il n'est pas resté maître de sa voiture. » « La victime a eu une attitude extrêmement dangereuse. S'il n'avait pas été là, il n'y aurait pas eu d'accident. Les piétons doivent circuler sur les trottoirs, pas au milieu de la VDE », plaide l'avocate du conducteur et du passager, Me Marie-Astrid Cazali. Après en avoir délibéré, le tribunal a condamné le conducteur à deux ans de prison dont un an avec sursis. Et le passager à douze mois ferme pour complicité de délit de fuite. Un mandat de dépôt a été délivré pour les deux prévenus. Autrement dit, aller direct vers le Camp-Est.

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/pieton-ecrase-le-chauffard-n-avait-pas-le-permis> asdasdasdad